

**MARCHÉ n°……………………..**

*(Référence INRAE)*

Pouvoir Adjudicateur : INRAE

Centre de Nouvelle Aquitaine Poitiers

CS 80006

RD 150 – LE CHENE

86600 LUSIGNAN

**Le Titulaire**

Je soussigné (nom, prénoms) : ………………..

Agissant pour le compte de : ……………………

Forme juridique : ………………………………….

Capital social : …………………………………….

Adresse du siège social : ………………………..

Tél. : ………………………

Immatriculation à l’INSEE

n° d’identité d’établissement (SIRET) : ……………………………………………

code d’activité économique principale (APE) : …………………………………..

n° d’inscription au registre du commerce de : RCS : ……………………………

n° TVA intracommunautaire : …………………………………………………………

après avoir pris connaissance des dispositions du présent document, des documents qui y sont mentionnés et après avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales en vigueur,

m’engage sans réserve, conformément aux stipulations du présent document et des documents qui y sont mentionnés, à exécuter dans les conditions fixées par lesdits documents les prestations désignées en objet du présent acte d’engagement valant Cahier des Clauses Particulières.

L’offre, ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans le délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des plis.

**Fait à ………………… le …………………..[[1]](#footnote-1)**

Le titulaire[[2]](#footnote-2)

ne refuse pas de percevoir l’avance prévue à l’article 8 du présent document.

refuse de percevoir l’avance prévue à l’article 8 du présent document.

**INRAE**

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d’Engagement.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, le Président de Centre

[***1.*** OBJET 4](#_Toc220655582)

[***2.*** PIÈCES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ 4](#_Toc220655583)

[***3.*** CONTENU DES PRESTATIONS 4](#_Toc220655584)

[***4.*** VÉRIFICATION ET ADMISSION DES FOURNITURES OU DES PRESTATIONS 4](#_Toc220655585)

[**5.** ZONES A REGIME RESTRICTIF (ZRR) 4](#_Toc220655586)

[***6.*** PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENTS 5](#_Toc220655587)

[**6.1.** Prix du marché 5](#_Toc220655588)

[**6.2.** Echéancier de paiement 5](#_Toc220655589)

[**6.3.** Modalités de paiement 5](#_Toc220655590)

[***7.*** AVANCE 6](#_Toc220655591)

[***8.*** PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 6](#_Toc220655592)

[**9.** GARANTIE 6](#_Toc220655593)

[***10.*** LITIGES 6](#_Toc220655594)

# OBJET

Le présent marché a pour objet **l’acquisition, installation et mise en service de poulaillers neufs complets destiné à l’élevage de poulets de chair plein air.**

# PIÈCES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

La présente consultation est passée sous la forme d’un marché en appel d’offre ouvert en application des articles L. 2124-1 de l’ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et R. 2124-2 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique.

Les pièces constitutives du Marché sont, par ordre décroissant de priorité :

* le présent Acte d’Engagement valant Cahier des Clauses Particulières du marché ;
* le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de **fournitures courantes et services** approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021 dans sa dernière version, ci-après désigné le **CCAG- FCS**
* l’offre du titulaire.

# CONTENU DES PRESTATIONS

Les prestations objet du marché sont les suivantes : l’acquisition, installation et mise en service de poulaillers neufs complets pour élever des poulets de chair plein air.

Le marché concerne 12 poulaillers intégrant chacun un espace d’élevage, un sas technique, un jardin d’hiver et un accès sur parcours extérieur (capacité de 250 à 300 poulets par poulailler) et un sas sanitaire commun.

DURÉE DU MARCHÉ (OU DÉLAI(S) D’EXÉCUTION DU MARCHÉ)

Le délai d’exécution du marché est la période depuis la notification du marché à l’admission du matériel par l’unité (toutes prestations prévues réalisées : livraison, installation, et mise en service).

# VÉRIFICATION ET ADMISSION DES FOURNITURES OU DES PRESTATIONS

Délai de livraison, installation et mise en service : ……………………………………………………….

La vérification des fournitures et des prestations est soumise à l’application des modalités des articles 27 & 28 du CCAG-FCS. La décision d’admission des fournitures et des prestations (installation, mise en service et formation des utilisateurs) se fera dans les 15 jours de la date de réalisation de la formation (si date différente de la livraison et des autres prestations).

# ZONES A REGIME RESTRICTIF (ZRR)

Lorsque les prestations de services sont à exécuter dans un lieu où des mesures de sécurité s’appliquent, le titulaire est tenu de se conformer aux dispositions édictées par la réglementation sur la protection du potentiel scientifique et technique introduite par le décret n°2011-1425 du 2 novembre 2011.

Cette réglementation prévoit des dispositions de contrôle de l'accès à des Zones à Régime Restrictif (ZRR). À ce titre le Titulaire peut être soumis aux procédures correspondantes d'autorisations préalables d'accès lorsque les prestations sont susceptibles de concerner de telles zones.

# PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENTS

## Prix du marché

Le prix forfaitaire des fournitures (ou des prestations) pour douze poulaillers est de **…………………………………………** € hors taxes, soit avec une TVA de **………..….**% un prix de **…………………………………..…...** € TTC. Ce marché est conclu à prix ferme et définitif.

## Echéancier de paiement

Le paiement des prestations se fait par virement administratif.

## Modalités de paiement

Le règlement du titulaire interviendra selon l’échéancier prévu à l’article 7.2 du présent document.

Conformément à la loi n°2014-1 du 3 janvier 2014 sur la simplification de la vie des entreprises et l’ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, le titulaire ainsi que, le cas échéant, ses cotraitants et ses sous-traitants concernés, doivent transmettre **obligatoirement** leurs demandes de paiement sur le portail mutualisé de l’Etat Chorus Pro par dépôt sur le site <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Les factures seront établies en un original selon les règles prévues par la comptabilité publique. Elles comprendront outre les mentions légales, les renseignements suivants :

* Le numéro SIRET du centre INRAE bénéficiaire
* Le numéro du marché et le numéro d’engagement fournis par INRAE au moment de la notification
* Les prestations réalisées ou fournitures livrées
* Le montant HT des prestations ou fournitures
* Le taux et le montant de la TVA
* Le montant total TTC

Le SIRET à utiliser pour le dépôt sur CHORUS est celui du centre payeur où se trouve notre agence comptable soit : **180 070 039 01274**.

Le numéro d’engagement à renseigner pour le dépôt sur CHORUS est le numéro de commande donnée par INRAE au moment de la notification.

L'adresse de facturation est :

INRAE SBFC - Centre de Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux

71 avenue Bourlaux - CS 20032

33882 VILLENAVE D'ORNON CEDEX

L’ordonnateur chargé d’émettre le titre de paiement est le Président du Centre INRA de Nouvelle Aquitaine Poitiers.

Le paiement sera effectué par virement administratif au compte indiqué par le titulaire ci-dessous **(joindre un RIB)** :

Banque : ………………………………

Code Banque :…………………………..

Code Guichet : ……………………….

Compte n° :………………………

Clé :……………………….

Le délai global de paiement est de 30 jours maximum à compter de la réception de la facture dans les formes prescrites.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

Le règlement sera effectué au compte bancaire ou postal indiqué par le titulaire ci-dessus.

# AVANCE

Le titulaire bénéficie d’une avance, dans les conditions des articles R2191-3 et R2191-5 du décret n°2018-1075 précité, si le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et si le délai d’exécution est supérieur à 2 mois, sauf renonciation expresse du titulaire en page 2 du présent document. Le montant de l’avance est fixé à 5% du montant initial TTC du marché.

Le remboursement de l’avance, effectué par précompte sur les sommes dues au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché atteint soixante-cinq pour cent (65%). Le remboursement doit être terminé lorsque ce pourcentage atteint quatre-vingt pour cent (80 %).

# PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sans objet

# GARANTIE

La durée de la garantie est fixée à **………** mois à compter de la décision d’admission des fournitures.

# LITIGES

En cas de différend né à l’occasion de l’exécution du présent marché, les parties s’efforceront de trouver un accord amiable à leur litige.

A défaut d’accord, le tribunal administratif français est seul compétent.

1. *Signature et cachet commercial du titulaire avec mention des nom et qualité du signataire* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Rayer la mention inutile* [↑](#footnote-ref-2)